

SÉANCE DU 2 MARS 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-et-un, le deux mars à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni au Parc des Expositions d'Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

25 février 2021

Date d'affichage :

25 février 2021

Nombre de délégués

en exercice : 59

Délibération n° : 02032021 / 2.10

Nombre de voix délibératives :

47

Membres titulaires présents : 43 (délibérations n°1, 2.1, 2.3, 2.4, 2.5, 2.7, 2.8, 2.9, 2.11, 2.12, 3.1, 3.2, 3.3), 42 (délibération n°2.2, 2.6, 2.10), 41 (délibération 4.1)

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.2, 2.6, 2.10 (pouvoir de Saida FAKIR), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvian CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (de la délibération n°1 à 3.3), Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (de la délibération n°1 à 3.3), Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Frédéric ICHARD (pouvoir de Vincent COLOM), Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX (pouvoir de Marc MONTAGNÉ), Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Alain OURLIAC, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD (pouvoir de Didier MAHOUX), Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 5

Vincent COLOM (pouvoir à Frédéric ICHARD), Saida FAKIR (pouvoir à Alain ASTIÉ), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Marc MONTAGNÉ (pouvoir à Eric LEROUX), Didier MAHOUX (pouvoir à Henri REYJAUD)

Membres titulaires excusés : 11

Christian CAYRE, Pierre ESCANDE, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pour la délibération n°4.1), Jean ESQUERRE (pour la délibération n°4.1) Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Gaëtan GÖBBELS, Christian HAMON, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Jean-Claude PINEL, Jean-Marc SOULAGES

Objet : Adoption du compte administratif 2020 (Budget annexe IRVE)

Le comité syndical, réuni sous la présidence de M. Jacques MAURY, délibérant sur le compte administratif relatif à l'exercice 2020 du budget annexe IRVE, dressé par M. Alain ASTIE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré (le Président ne prenant pas part au vote) :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif qui peut se résumer comme indiqué sur le tableau ci-annexé,
- **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le 05/03/2021

SLOW

ID : 081-258100072-20210302-02032021_2_10-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 02 mars 2021

**Le Président,
M. Alain ASTIE**



COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE IRVE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		19 937,81 €	15 021,01 €			4 916,80 €
Opération de l'exercice	105 822,76 €	306 207,85 €	33 008,49 €	55 381,30 €	138 831,25 €	361 589,15 €
Résultats de l'exercice	105 822,76	326 145,66 €	48 029,50 €	55 381,30 €	138 831,25 €	366 505,95 €
Résultats de clôture		220 322,90 €		7 351,80		227 674,70 €
Restes à réaliser	/	/	126 991,51 €	11 000,00	126 991,51 €	11 000,00 €
TOTAUX CUMULES		220 322,90 €	126 991,51 €	18 351,80	126 991,51	238 674,70 €
RESULTATS DEFINITIFS		220 322,90 €	108 639,71			111 683,19 €